



Demande possible de ne plus faire la tutelle de mon frère handicapé

Par Dan88

Bonsoir,

Mon frère a eu de nombreux soucis de santé ainsi que de boisson. Il est aujourd'hui handicapé reconnu à 100% par la mdph et l'ai en Suisse. J'avais avec notre maman qui vivait avec lui, la tutelle David. Notre mère est décédée il y a un mois et je ne cesse de découvrir des choses, 5 sacs en plastique de courriers non ouverts depuis des années, des factures non payées, une situation tellement triste aujourd'hui la cpam veut que l'on rembourse l'hospitalisation de David de l'année passée (5 semaines /encephalopahtie de Gayet 35'000 euros)

Je ne fais que me battre, écrire, cela fait 4 ans que j'aide à faire reconnaître son état de santé, traitement adapté, dossier à la mdph, rsa, caf..

Bref je cours d'endroits pour régler des choses mais sa suffit pas

Aujourd'hui j'ai besoin d'aide, je suis épuisée , est il possible de m'enlever sa tutelle?

J'ai ma famille, 2 emplois et je vis en Suisse.

J'ai écrit au tribunal du juge des tutelles pour informer du décès de notre maman et de la situation ubuesque administrative et que j'avais besoin d'aide.

Merci de vos conseils avisés, je ne connais pas le système français et ses particularités.